

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2011)
Heft: 261-262

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



NUCLÉAIRE SUISSE : LEUTHARD PREND POSITION

Énergie : Suite à la catastrophe nucléaire japonaise, la ministre Doris Leuthard a décidé de « suspendre, pour une durée indéterminée, les procédures d'examen de nouvelles centrales nucléaires ». Quant à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), elle a rappelé que les installations suisses sont conçues pour résister à des tremblements de terre de magnitude 7 (celui qui a frappé le Japon a atteint la magnitude 9...).

Tribunal fédéral

■ La Loterie romande sort gagnante du procès qui l'opposait à la Fédération suisse des casinos. Le Tribunal fédéral donne son feu vert définitif à l'exploitation des appareils de jeu « Tactilo » dans les restaurants, les cafés et les kiosques.

■ Même s'il ne sait pas lire ni écrire la langue de son pays d'origine, un criminel serbe n'échappera pas à une expulsion. Le Tribunal fédéral a confirmé son renvoi hors de Suisse. En 2004, il avait poignardé à mort un homme avec qui il s'était querellé.

■ Les cotisations versées à la Rega n'échappent pas à la TVA. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) juge que le fisc a droit à une part de ces recettes même si la Rega qualifie ses

membres de donateurs. Il donne raison à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Celle-ci avait décidé en 2008 que les dons faits à la Rega, qui permettent aux particuliers de bénéficier de ses prestations, sont soumis à la TVA. Saisi d'un recours de la Rega, le TAF partage le point de vue du fisc et rappelle que les dons des « membres » permettent à ceux-ci d'être secourus. Ils bénéficient d'un service qui correspond à une forme d'assurance. La Rega dispose d'un délai de trente jours pour recourir au Tribunal fédéral (TF).

Transports, communication

■ Les personnes à mobilité réduite ne devraient plus être discriminées par des

règles de stationnement trop sévères. Par 18 voix sans opposition, la commission des transports du Conseil national a retourné sa veste et jugé nécessaire de revoir la loi.

■ Il faut serrer la vis aux chauffards. La commission des affaires juridiques des États soutient à l'unanimité son homologation du National en donnant suite à dix initiatives. Toutes visent à durcir les sanctions contre les fous du volant, notamment en matière de retraits de permis et de confiscations du véhicule. Les textes prévoient des peines pénales plus lourdes en cas de négligence grave, l'obligation de suivre des programmes éducatifs pendant un retrait provisoire, la publication des jugements prononcés et leur inscription sur le permis de conduire.

■ La Suisse ne devrait pas suivre l'Allemagne qui instaure une taxe sur les voyages en avion. Le Conseil fédéral préfère miser sur les quotas d'émission de CO₂ pour protéger l'environnement. Il demande au Parlement de repousser une motion d'Anita Lachenmeier (Verts/BS). Ce genre de mesures risque de pénaliser l'économie nationale face à l'étranger et de provoquer l'exode des passagers, estime le gouvernement qui note que les Pays-Bas et le Danemark ont fait marche arrière.

■ La Confédération investira près de 1,9 milliard de francs dans le réseau des routes nationales cette année. Après avoir reçu l'aval du Parlement pour ces crédits, la ministre des Transports Doris Leuthard a autorisé les programmes de construction concernés. Un montant de 740 millions sera utilisé pour la construction de nouveaux tronçons en vue de l'achèvement du réseau. Il sera prélevé sur le fonds d'infrastructure. Quelque 40 % des fonds seront investis en Suisse romande. Une somme de 1,134 milliard servira à l'aménagement et l'entretien des routes nationales existantes. Enfin, 79 millions sont destinés à éliminer des goulets d'étranglement.

■ Le Conseil des États a tacitement adopté une motion demandant au Conseil fédéral d'adapter aux normes européennes de 4 mètres la hauteur des tunnels d'accès de la ligne ferroviaire Bâle-Chiasso d'ici à l'entrée en service de la nouvelle ligne du Gothard en 2016-2017. Le gouvernement a déjà promis un rapport d'ici à la fin de l'année. Le National doit encore se prononcer.

■ Les trains Cisalpino ETR 610 pourront finalement utiliser leurs caissons inclinables dans le tunnel du Gothard, mais devront circuler à vitesse réduite. L'Office fédéral des transports (OFT) a octroyé une autorisation provisoire aux CFF jusqu'à fin février 2012. L'OFT avait dans un premier temps refusé cette utilisation, à cause des virages serrés du tunnel. Malgré la baisse de vitesse dans les courbes, les horaires devraient être respectés.

Conseil fédéral



EVELINE CONTRE DUVALIER

■ Le Conseil fédéral a décidé de confisquer les avoirs de l'ex-dirigeant haïtien Jean-Claude Duvalier qui sont actuellement bloqués. Eveline Widmer-Schlumpf a été chargée d'ouvrir une action en ce sens. La procédure se déroulera devant le Tribunal administratif fédéral.

■ Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le nombre de militaires suisses engagés dans le cadre de missions de l'ONU en République démocratique du Congo (RDC) et au Soudan. Il a relevé le plafond des effectifs de quatre à respectivement douze et huit personnes.

■ Le Conseil fédéral a modifié une ordonnance pour interdire également le transit à travers la Suisse des chevaux et de la volaille de boucherie. Auparavant, l'interdiction ne concernait que les bovins, porcs, moutons et chèvres.

■ Pour soutenir la transition en Afrique du Nord et au Proche-Orient, le Conseil fédéral a débloqué 12 millions de francs dans le cadre de l'aide d'urgence.

■ Le Conseil des États a décidé que le Conseil fédéral devrait davantage informer les Commissions de surveillance parlementaires. Face à un gouvernement réticent, il a adopté par 36 voix sans opposition une révision de la loi en ce sens. Le dossier passe au National.

Intérieur

■ Le directeur des Journées de Soleure, Ivo Kummer, sera le nouveau Monsieur Cinéma de la Confédération. Il a été nommé chef de la section cinéma de l'Office fédéral de la culture (OFC) et entrera en fonction au plus tard le 1^{er} août. À la tête des Journées de Soleure pendant 23 ans, Ivo Kummer succède à Nicolas Bideau qui a quitté son poste en décembre dernier.

■ La pression monte au parlement pour forcer le Conseil fédéral à créer un département de la formation. À l'unanimité, la commission de l'éducation du Conseil national a décidé de déposer une initiative parlementaire afin de revoir la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration si le Conseil fédéral ne prévoit pas de regrouper la formation, la recherche, la technologie et l'innovation au sein d'un même département pour la nouvelle législature.

■ Le Conseil national a approuvé une nouvelle loi réglementant les professions de la psychologie. Un diplôme universitaire sera nécessaire à l'avenir pour bénéficier du titre de psychologue. Objectif : protéger les patients des charlatans.

■ Le Conseil national a décidé que les allocations familiales devraient être exonérées des impôts cantonaux. Par 87 voix contre 84, il a soutenu deux initiatives cantonales de Saint-Gall et d'Argovie. Le Conseil des États, qui a mis son veto, doit se prononcer à nouveau.

■ Après le Conseil des États, le National a refusé, par 87 voix contre 69, de donner suite à une initiative cantonale genevoise qui demandait que les cantons qui le souhaitent puissent autoriser un congé parental financé par les cotisations paritaires à l'assurance maternité cantonale.

■ Le Conseil national a revu par 144 voix sans opposition la loi sur les documents d'identité. Celle-ci permettra aux citoyens suisses de continuer à pouvoir réclamer une carte d'identité non biométrique. La

demande devrait toujours pouvoir être faite auprès de la commune de domicile.

■ Le Conseil des États a décidé que la Confédération devait subventionner la formation, la recherche et l'innovation à hauteur de près de 5,2 milliards de francs en 2012. Il a ajouté 63 millions à l'enveloppe proposée par le Conseil fédéral. Le dossier passe au National.

Affaires étrangères

■ Davantage de traités internationaux devraient être soumis au référendum obligatoire. Par 17 voix contre 8, la commission compétente du National soutient le contre-projet direct à l'initiative de l'ASIN « Accords internationaux : la parole au peuple ! » et rejette cette dernière.



L'ITALIE TENTE DE RAPATRIER DES CERVEAUX

■ Une nouvelle loi italienne visant à rapatrier les cerveaux par le biais d'incitations fiscales pourrait violer des accords avec la Suisse. Elle concerne seulement les citoyens européens. Le Conseil fédéral envisage d'intervenir auprès de la Commission européenne.

■ L'Union syndicale suisse (USS) s'oppose à un assouplissement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elle exige du Conseil fédéral qu'il refuse dans ses négociations avec l'Union européenne toute concession sur cet instrument qui protège contre la sous-enchère salariale et elle brandit la menace d'un référendum. L'USS rejette les appels de l'UE à une reprise automatique du droit européen par la

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain - illustré par Liniger

▷ Suisse. Elle note que la jurisprudence de la Cour européenne de justice « s'est développée dans un sens catastrophique pour les intérêts des salariés ».

■ Le Conseil national a approuvé par 110 voix sans opposition et 51 abstentions l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Ukraine ainsi que l'accord agricole entre Berne et Kiev. La gauche aurait souhaité renvoyer le dossier au Conseil fédéral pour qu'il renégocie l'accord et y intègre un chapitre sur le développement durable.

Justice et police

■ Après le Conseil des États, le National a accepté par 117 voix contre 30 de renforcer le droit afin de pouvoir ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. La première adaptation concerne le droit pénal et vise à punir en amont le piratage informatique.



IMMIGRATION ILLÉGALE : PROJET PILOTE AU CAIRE

■ La Confédération veut lutter contre l'immigration illégale à la source. Des fonctionnaires fédéraux vont examiner les papiers des voyageurs dans des aéroports étrangers. Un projet pilote a été mené avec succès au Caire.

■ Le Conseil national a tacitement adopté une motion de Werner Luginbühl (PBD/BE) demandant la suppression des peines pécuniaires avec sursis et la réintroduction des peines de prison de moins de six mois. Dans l'attente du projet de révision du Code pénal, il a aussi tacitement suspendu le traitement d'une initiative du

canton de Genève et d'une autre de Saint-Gall. Les textes portaient sur le choix et la nature des peines à infliger.



BURQA : LE CONSEIL DES ÉTATS NE TRANCHERA PAS

■ La burqa et toute forme de dissimulation du visage dans les lieux publics ne doivent pas être interdites à l'échelon fédéral. En ce sens, le Conseil des États a rejeté par 24 voix contre 4 une initiative du canton d'Argovie. Le National doit encore se prononcer. Selon la majorité, il n'est pas nécessaire de légiférer. Le port de vêtements couvrant l'intégralité ou une grande partie du visage n'est pas un réel problème en Suisse, il ne concerne que 100 à 150 personnes par an et frapperait certains touristes, a expliqué Paul Niederberger (PDC/NW) au nom de la commission préparatoire. Plusieurs parlements cantonaux ont déjà voté sur une interdiction de la burqa ou du niqab. Contrairement à celui d'Argovie, ceux de Bâle-Ville, Berne, Soleure et Schwyz l'ont rejetée.

■ Le Conseil national a tacitement adopté un postulat demandant au Conseil fédéral de réfléchir aux moyens d'améliorer les conditions de détention des personnes internées sans perspectives de soins psychiatriques. Le texte a été déposé suite à la mort de Skander Vogt dans une prison vaudoise.

■ Le nombre d'infractions recensées par la police l'année dernière en Suisse est en baisse de 5 %, selon l'Office fédéral de la statistique. Si la délinquance des mineurs a diminué de 8 %, les infractions en matière de stupéfiants ont augmenté de 4 % et les violations de la loi sur les étrangers de 7 %.

Économie

■ La Suisse a vendu nettement moins de matériel de guerre l'année dernière qu'en 2009. Le recul des exportations est de 87,2 millions de francs, soit 12 %, a indiqué le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). L'an dernier, notre pays a exporté pour 640,5 millions de francs de matériel de guerre vers 69 pays, principalement d'Europe (61,5 % des exportations) et d'Asie (29,2 %). Le plus gros acquéreur a été l'Allemagne dont les livraisons ont atteint 134,5 millions de francs.

■ Les dépôts bancaires seront protégés jusqu'à concurrence de 100 000 francs. Comme le Conseil des États, le National a ancré définitivement cette garantie dans la loi. La décision a été prise dans le cadre d'une révision de la législation visant à mieux encadrer les faillites bancaires. Les banques auront l'obligation de détenir en permanence 125 % des créances couvertes en Suisse.

Environnement

■ Le Conseil des États a adopté par 35 voix sans opposition une révision de la loi sur le CO₂. S'il n'a pas encore fixé l'objectif général de réduction (20 % ou 30 %) d'ici à 2020, il a plafonné les valeurs d'émissions pour les véhicules. Ainsi les nouvelles voitures ne pourront pas émettre plus de 130 grammes de CO₂ par kilomètre d'ici à la fin de 2015. Les importateurs et constructeurs ne respectant pas cette limite seront sanctionnés financièrement. Cette révision fait office de contre-projet indirect à l'initiative populaire anti-4x4.

■ Par 141 voix contre 22, le Conseil national a maintenu une divergence avec le Conseil des États. Comme le Conseil fédéral, il veut que les amendes versées par les importateurs de voitures qui polluent trop soient redistribuées à la population.

Défense, protection de la population, sports

■ La Suisse a compté l'an dernier 41 959 conscrits, soit 5,3 % de plus qu'en 2009. Si

le taux d'aptitude est resté stable, le service long, lui, décolle : 3 805 militaires ont été recrutés pour cette forme de service, alors qu'ils n'étaient que 2 168 en 2009, indique le Département fédéral de la défense.

■ Le Conseil national a revu la loi sur la protection civile. Les propriétaires de maisons d'habitation ne devraient plus être tenus de construire des abris de protection civile. Seuls les homes et hôpitaux seraient encore soumis à cette obligation.

Finances

■ La perception de l'impôt à la source n'est pas pour demain en Suisse. Par 14 voix contre 8, la commission de l'économie du Conseil national propose de ne pas donner suite à une initiative en provenance du canton de Neuchâtel.

■ Les gains de loterie ne devraient être imposés qu'au-delà de 1 000 francs et non plus 50 francs comme aujourd'hui. Suivant son homologue du Conseil des États, la commission de l'économie du National propose à l'unanimité au plénum de donner suite à cette initiative.

■ Le Conseil des États a mis sous toit par 130 voix sans opposition la révision de la loi concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales. La nouvelle répartition permet de dégager entre 40 et 50 millions de francs par an pour l'aviation, qui bénéficiera des recettes de l'impôt sur le kérosène, conformément à la volonté populaire. Le trafic routier sera privé de cette manne correspondant à 1,3 % de ses crédits.

■ Le Conseil des États a tacitement adopté une motion de Peter Briner (PLR/SH) demandant que le Conseil fédéral prenne des mesures contre l'extension des pouvoirs du fisc américain. Il craint que les banques suisses ne soient prises dans l'étau d'une nouvelle loi qui entrera en vigueur en 2013 aux États-Unis. Le gouvernement est déjà à pied d'œuvre, a assuré Eveline Widmer-Schlumpf.

■ Le Conseil des États a adopté par 34 voix contre 1 une révision de la législation. Cette révision prévoit que les pompiers de milice dont la solde ne dépasse pas 5 000 francs par an soient dispensés de l'impôt fédéral direct.

■ Le Conseil national a accepté, par 87 voix contre 73 et 6 abstentions, de verser 112 millions de francs de plus aux villes par an de 2012 à 2015, au détriment partiel des régions périphériques.



CONTREFAÇONS : BELLE PÊCHE POUR LES DOUANES SUISSES

■ En 2010, les saisies de contrefaçons par la douane suisse se sont élevées à 4 487, contre 2 402 en 2009 et 1 297 en 2008. Environ 60 % des cas concernaient le trafic des marchandises de commerce, les 40 % restants provenant des bagages de voyageurs. Le nombre des interventions a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente, constate la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon.

Référendums, initiatives, pétitions

■ Le Parti évangélique (PEV), le Parti socialiste et les Verts se sont mis d'accord pour lancer une initiative visant à introduire un impôt fédéral sur les successions destiné à financer l'AVS. L'initiative devrait être lancée à la fin de l'été, juste avant les élections fédérales. Le texte prévoit que seules les successions de plus de deux millions de francs soient imposées à hauteur de 20 %. Des allègements sont prévus pour les propriétaires de PME ainsi que pour les paysans. L'impôt ne s'appliquerait pas aux conjoints et partenaires enregistrés ni aux œuvres d'entraide qui reçoivent un héritage. Selon le texte de l'initiative, les bénéfices de cet impôt, qui pourraient approcher les 5 milliards de francs, sont à répartir pour deux tiers à la Confédération

et pour un tiers aux cantons. La première devrait affecter cet argent à l'AVS pour permettre un assouplissement de l'âge de la retraite, les seconds l'utiliser pour compenser les pertes d'impôts sur les héritages indirects. Pour l'heure, aucun canton n'impose plus les successions directes.

■ Les Verts ont lancé à Berne la récolte de signatures pour leur initiative populaire « pour une économie verte ». Le texte exige une diminution drastique de l'utilisation des ressources naturelles afin de réduire l'empreinte écologique de la Suisse d'ici à 2050. L'adoption de ce texte obligerait le Conseil fédéral à fixer des objectifs à moyen et long termes.

■ La jeunesse socialiste a déposé son initiative « 1:12 – pour des salaires équitables » munie de plus de 130 000 signatures. Le texte exige que dans une même entreprise, le salaire le plus haut ne dépasse pas de plus de douze fois le salaire le plus bas. Sont incluses toutes les prestations (argent et valeurs de prestations en nature ou en service) versées en rémunération de l'activité salariée. Des exceptions pourraient être prévues pour les salaires des apprentis, des stagiaires, des personnes en emploi protégé, des employés intérimaires ou à temps partiel.

Partis

■ Le Lucernois David Roth, 25 ans, est le nouveau président des jeunes socialistes (JS). Il a été élu au premier tour par 212 voix sur 296 lors de l'assemblée annuelle de la formation réunie à Berne. Il succède à l'Argovien Cédric Wermuth.

Agriculture

■ Le Conseil des États a adopté par 38 voix sans opposition une enveloppe de 6,86 milliards de francs pour les années 2012-2013 en faveur de l'agriculture. Contrairement au National, qui veut accorder 130 millions de plus que le gouvernement et aura à nouveau l'occasion de se prononcer, il estime que 122 millions de plus suffisent. ■